



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0643

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Quartier Pyramide - Mandat pour la requalification de la placette Michelet et de ses espaces extérieurs
- Bilan de clôture et quitus à la SERL

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et
renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0643**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier Pyramide - Mandat pour la requalification de la placette Michelet et de ses espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 5 novembre 2001 et 4 février 2002, le Conseil a approuvé l'opération de requalification de la placette Michelet et des espaces extérieurs d'une partie du quartier Pyramide à Vénissieux et décidé d'en confier la réalisation à la SERL, par voie de mandat.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle avait été fixé à 1 065 162,21 € HT, soit 1 273 934 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 82 049,20 € TTC.

A ce jour, les travaux étant achevés, conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat.

Le bilan de clôture du mandat présenté par la SERL et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 1 269 809,04 € TTC pour les travaux et 82 049,20 € TTC pour la rémunération.

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera des 5 % restants de la rémunération de la SERL, soit 4 102,46 € TTC. La SERL de son côté reversera à la Communauté urbaine un trop perçu sur les avances pour travaux d'un montant de 3 191,23 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif présenté par la SERL pour le mandat de requalification de la placette Michelet et des espaces extérieurs d'une partie du quartier Pyramide à Vénissieux.

2° - Constate le montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 1 269 809,04 € TTC.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - donner quitus à la SERL de sa mission de mandataire,

b) - verser le solde de la rémunération de la SERL à hauteur de 4 102,46 € TTC,

c) - recouvrer auprès de la SERL le trop-perçu sur les avances pour travaux, soit 3 191,23 € TTC.

4° - Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0632.

5° - Les sommes à payer et recettes à recouvrer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - comptes 231 510 pour les dépenses et 238 100 pour les recettes - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.